

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°24/7.5/7-02/6

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 1-02-2018

Date de l'affichage : 1-02-2018

SEANCE DU 7 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le SEPT FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, C. BERTINI, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. DEVILLE à P. MAUMEJEAN

C. LAURIE à G. TRAUJLET

A. JACINTO à C. BONATO

A. BONNET à R. BOUTEILLER

G. BER à F. LABARUSSIAS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

OBJET :

ANNEE 2018

SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : J. SOLEYROL

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal 2018 de la commune, il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder une subvention au CCAS d'Aigues-Mortes d'un montant de 237 000 €
- De dire que les modalités de versement de ces subventions seront les suivantes :
 - 50 % courant du 1^{er} semestre 2018
 - 50% courant du 2^{ième} semestre 2018

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

